



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ICHN

Question écrite n° 66927

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le versement effectif des indemnités compensatrices de handicap naturel (ICHN) aux agriculteurs de montagne, suite à l'annonce par son prédécesseur d'une revalorisation pour les vingt-cinq premiers hectares de chaque exploitation. Il souhaite connaître le montant moyen d'ICHN versé en 2004 par rapport à 2003 par agriculteur pour chaque département du massif des Alpes et le montant des crédits ICHN affectés à chaque département du massif des Alpes en 2003 et en 2004.

Texte de la réponse

En 2004, les indemnités versées au titre des handicaps naturels pour les vingt-cinq premiers hectares des exploitations ont été revalorisées de 10 % par rapport à 2003. Pour chaque département comprenant une zone de montagne ou haute-montagne du massif des Alpes, les montants moyens d'ICHN versés en 2003 et 2004 et le montant des enveloppes départementales 2003 et 2004 sont les suivants : (en euros)

DÉPARTEMENT	MONTANT		MONTANT	
	ENVELOPPE	MOYEN	ENVELOPPE	MOYEN
	2003	2003	2004	2004
Alpes-de-Haute-Provence	9 252 000	7 707	10 186 520	8 575
Hautes-Alpes	12 360 098	9 092	13 195 548	9 808
Alpes-Maritimes	1 710 000	7 012	1 825 184	7 560
Isère	5 977 000	4 471	6 518 398	5 011
Savoie	8 744 000	6 476	8 874 852	6 987
Haute-Savoie	10 710 000	5 906	11 297 826	6 275

>

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66927

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6045

Réponse publiée le : 26 juillet 2005, page 7362